Nantes, le 15 novembre 2017

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Objet : Réunion des agents municipaux sur leur temps de travail

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU 44 est interpellé par de nombreux enseignant.e.s directeurs et directrices des écoles nantaises suite à la volonté de la mairie de réunir ses agents sur le temps scolaire sans les remplacer.

Si nous sommes entièrement en accord avec le droit à la tenue de réunions des agents municipaux sur leur temps de travail, il nous apparaît évident que leur absence mettra en difficulté le fonctionnement des écoles publiques nantaises.

Nos collègues ont alerté la directrice de l'Éducation en lui répondant que l'absence des agents risque d'altérer la sécurité dans les écoles et l'enseignement pour les élèves de maternelle. En effet, le rôle des agents municipaux ne se résume pas, comme le dit la mairie, à l'accueil de cantine et au ménage dans les classes.

Le mail envoyé par Monsieur Jachimiak aux directrices et directeurs suite à leurs échanges avec la mairie de Nantes n'est pas acceptable. Les réactions de nos collègues sont certes pour certaines épidermiques mais elles pointent à juste titre les problèmes que posera l'absence des agents municipaux.

Par ailleurs, nous nous étonnons que le Secrétaire Général qualifie de façon aussi positive l'engagement de la ville de Nantes auprès des écoles. Vous savez comme nous que lors des conseils d'école de nombreux dysfonctionnements sont pointés par les enseignants (la modification du rôle des agents suite à la réforme des rythmes scolaires ou la nouvelle mise en place de l'organisation des temps périscolaires par exemple). Quant à « l'attention particulière apportées aux personnels assurant les fonctions de direction », il ne s'agit pas d'une attention mais d'une indemnité qui compense financièrement la charge de travail supplémentaire non comprise dans leurs missions institutionnelles mais demandée par la mairie.

D'autre part, contrairement à ce que laisse entendre Monsieur Jachimiak, l'organisation du service public d'éducation sera fortement perturbée et ce quelque soit la date de réception de l'information.

Enfin, il nous semble parfaitement irrespectueux de la part de notre hiérarchie qu'un personnel de la mairie de Nantes est été mise en copie du mail envoyé par Monsieur le Secrétaire Général aux directrices et directeurs.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de rappeler à Madame la Maire de Nantes que l'organisation des services des personnels municipaux sur le temps scolaire est à la charge des directeurs et directrices des écoles.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'Éducation.

Pour le SNUipp-FSU 44
Annabel Cattoni et Céline Sierra